

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur Richard Filion  
Directeur des études  
Collège de l'Outaouais  
333, boul. Cité des Jeunes  
Hull (Québec) J8Y 6M5

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives***

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 février 2002, du suivi que vous avez apporté aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives* offert au Collège de l'Outaouais.

La Commission avait émis deux recommandations. La première portait sur l'intégration des outils informatiques au programme de formation afin de permettre aux élèves de répondre adéquatement aux besoins des employeurs et la seconde concernait l'orientation du programme, plus spécifiquement le besoin de développer une vision commune du programme inspirée par la définition d'un profil du diplômé.

La Commission constate que votre Collège a pris des mesures afin d'améliorer l'apprentissage des outils informatiques, dont le déplacement en première session du cours *Informatique de gestion* et la formation suivie par certains enseignants. Cependant, le Collège n'a pas démontré qu'il a entrepris des actions suffisantes pour assurer que les étudiants acquièrent, à l'intérieur de leurs cours, une connaissance adéquate des applications informatiques utilisées dans leur domaine d'études. L'identification des besoins des employeurs, ainsi que celle des équipements nécessaires sont encore à l'état de projet, plus de trois ans après l'évaluation du programme. Il est essentiel que des études en *Techniques administratives* comportent une formation actualisée en utilisation de l'ordinateur. Les faiblesses décelées en 1997 risquent d'être devenues problématiques en 2002 si aucune action sérieuse n'a été entreprise.

En réponse à la recommandation portant sur l'orientation du programme, le Collège prévoit définir un profil du diplômé pendant la session d'hiver 2002, à l'occasion des travaux liés à la révision du programme. Le comité de programme devrait normalement y participer, bien que son existence ait été plutôt fluctuante ces dernières années. La Commission remarque donc que des actions sont maintenant amorcées relativement à cette recommandation.

Elle note, de plus, les mesures prises en réponse à des suggestions qu'elle avait exprimées, soit l'ajout d'un stage à chacune des deux options du programme et la réouverture du centre d'études en comptabilité.

En conclusion, la Commission constate que le Collège de l'Outaouais n'a pas complété les mesures qui auraient répondu aux deux recommandations qu'elle a formulées lors de l'évaluation du programme *Techniques administratives*. En conséquence, la Commission demande à être informée, en juin 2002, des suites effectivement apportées à ces recommandations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer